

R. Si le multiplicateur est un nombre complexe, on multiplie d'abord les plus petites subdivisions du multiplicande, et ensuite ayant extrait les unités supérieures du produit, s'il y en a, on les ajoute aux unités immédiatement supérieures, ainsi de suite.

D. Que faut-il faire si le multiplicateur est un nombre complexe ?

R. Quand le multiplicateur est un nombre complexe, on multiplie d'abord par les unités principales comme dans la question précédente, ensuite pour les subdivisions on opère d'après la règle des parties aliquotes (Arith. 87.)

§ XV.

DIVISION COMPOSÉE.

D. Comment fait-on la division composée ?

R. Si le dividende est seul composé, on divisera les unités principales par le diviseur ; on réduira ce qui restera en unités de la deuxième espèce et on y ajoutera celles qui se trouvent au dividende et on les divisera comme les premières ; ainsi de suite.

D. Que faut-il faire si le dividende et le diviseur sont de même espèce ?

R. Lorsque le dividende et le diviseur sont de même espèce, le quotient ne doit pas leur être semblable, alors il faut réduire le dividende et le diviseur à la plus petite espèce qui y soit contenue, ensuite opérer sur les unités du dividende comme si elles étaient de même nature que celle que l'on veut avoir au quotient.

D. Comment opère-t-on quand le dividende et le diviseur sont composés et d'espèces différentes ?

R. Quand le dividende et le diviseur sont d'espèces